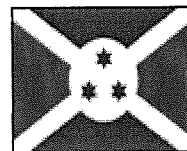


REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE**

**Déclaration du Burundi à la Onzième Assemblée des Etats parties à la
Convention d'Ottawa : Réalisations et défis**

**Monsieur le Président de l'Assemblée,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

Au nom de la délégation du Gouvernement de la République du Burundi et en mon nom propre, qu'il me soit permis d'exprimer mes sincères remerciements aux organisateurs de cette Onzième Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa pour tous les efforts et toute l'abnégation dont ils ont fait preuve dans la préparation et l'organisation d'un événement si important; et saluer toutes les délégations ici présentes et vous transmettre les salutations du Président de la république du Burundi et du peuple burundais.

Le Gouvernement de la république du Burundi souhaite réitérer toute sa gratitude pour le soutien et tout l'appui dont il n'a cessé de bénéficier de la part de la communauté internationale tout au long du processus de la mise en application de la convention d'Ottawa.

Nous sommes fier d'informer les présentes assises de la dépollution, de la remise de toutes les zones qui ont été identifiées

comme suspecte depuis le mois de Mai 2005, début des enquêtes Générales communautaires ,respectant ainsi l'engagement que le Burundi avait pris de nettoyer les zones minées avant le 1^{er} Avril 2014 .Le Burundi vient de gagner le pari en mettant en application l'article 5 ,alinéa 1.

Quatorze mines antipersonnel dont sept découvertes par la population ainsi que les restes explosifs de guerre comme les obus de mortiers et grenades ont été détruites récemment lors de la dépollution des dernières zones suspectes se trouvant sur la lisière du parc national de la Kibira

Nous rappelons les présentes assises, qu'en date du 17 Mars 2008, le Burundi a honoré ses engagements vis-à-vis de l'article 4 de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ratifiée par la République du Burundi le 22 Juillet 2003 ,et entrée en vigueur le 1^{er} Avril 2004 ,en détruisant la totalité de son stock comprenant 664 mines antipersonnel dont 591 POMZ 2M et 73 TS 50 .

Concernant l'assistance aux victimes des mines /restes explosifs de guerre et autres personnes en situation d'handicap, la République du burundi a déjà mis un place un plan d'action y relatif, la mise en place aussi d'un comité interministériel et intersectoriel de coordination de la mise en œuvre dudit plan d'action ;

Il est articulé sur sept axes à savoir : accès aux soins de santé immédiats et continus ; réadaptation physique ; support psychosocial et de pairs ; éducation inclusive ; intégration sociale et économique incluant la RBC ; développement inclusif et finalement la collecte des données, législation et politique ainsi que la coordination.

Monsieur le Président de la Onzième Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa .

Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Je ne saurai terminer ma déclaration sans exprimer encore une fois la disponibilité de la république du Burundi à renforcer la coopération dans la mise en œuvre de la convention. Le Burundi lance un appel vibrant à la communauté internationale afin de bâtir un nouveau format de coopération sur tous les aspects visant à la mise en œuvre totale de la convention d'Ottawa, notamment dans l'appui technique de l'assistance aux victimes des mines et autres personnes en situation d'handicap.

Vive l'universalisation de la convention,
Vive un monde sans mines
Je vous remercie

*Alain Guillaume BUNYONI
Le Ministre de la Sécurité Publique
Pou la République du Burundi*

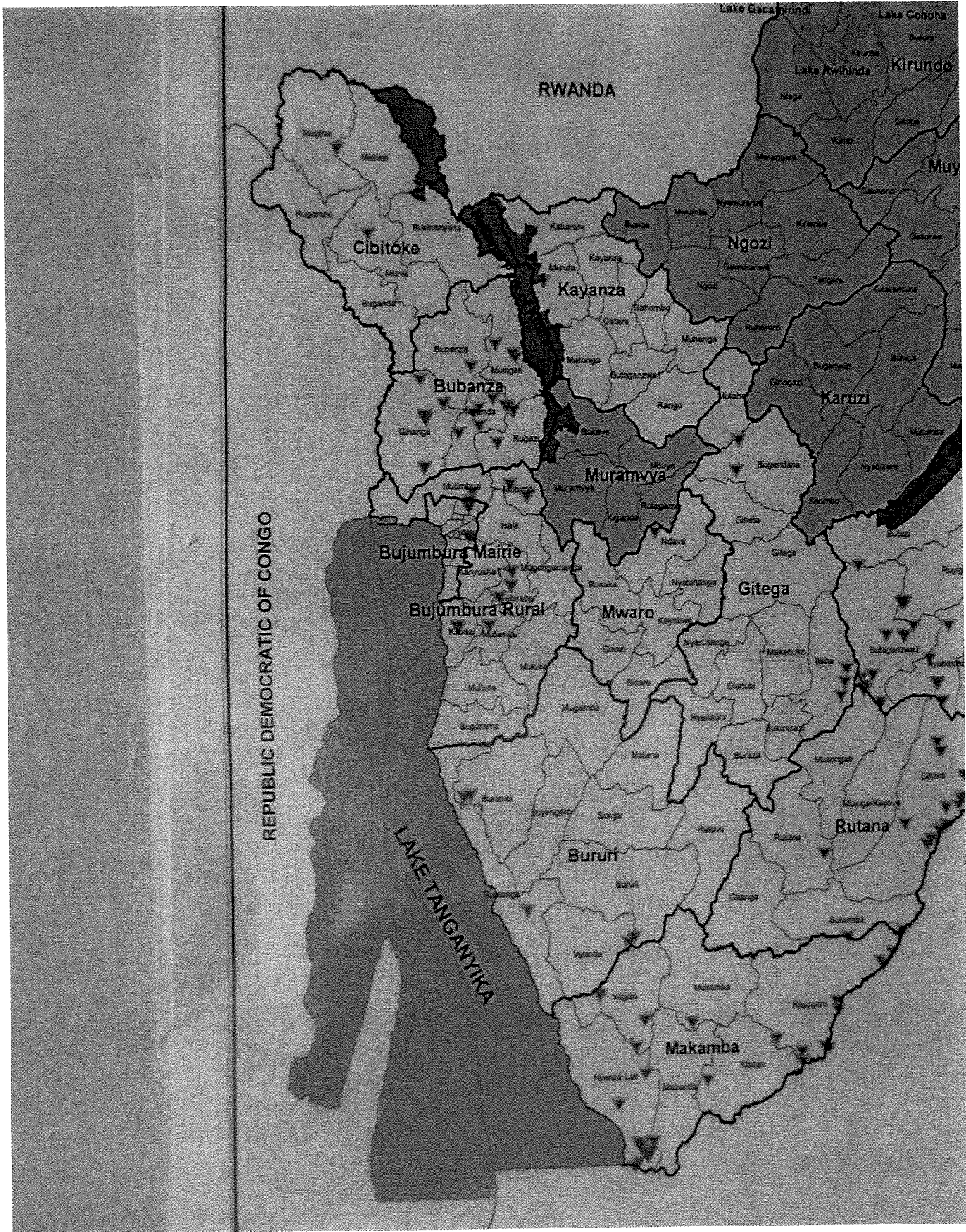
Tél : +257 22258266

Fax : +257 22258263

Mob : +257 79900000

E mail : mutama1@yahoo.fr

Phnom Penh, CAMBODGE ,le / /2011



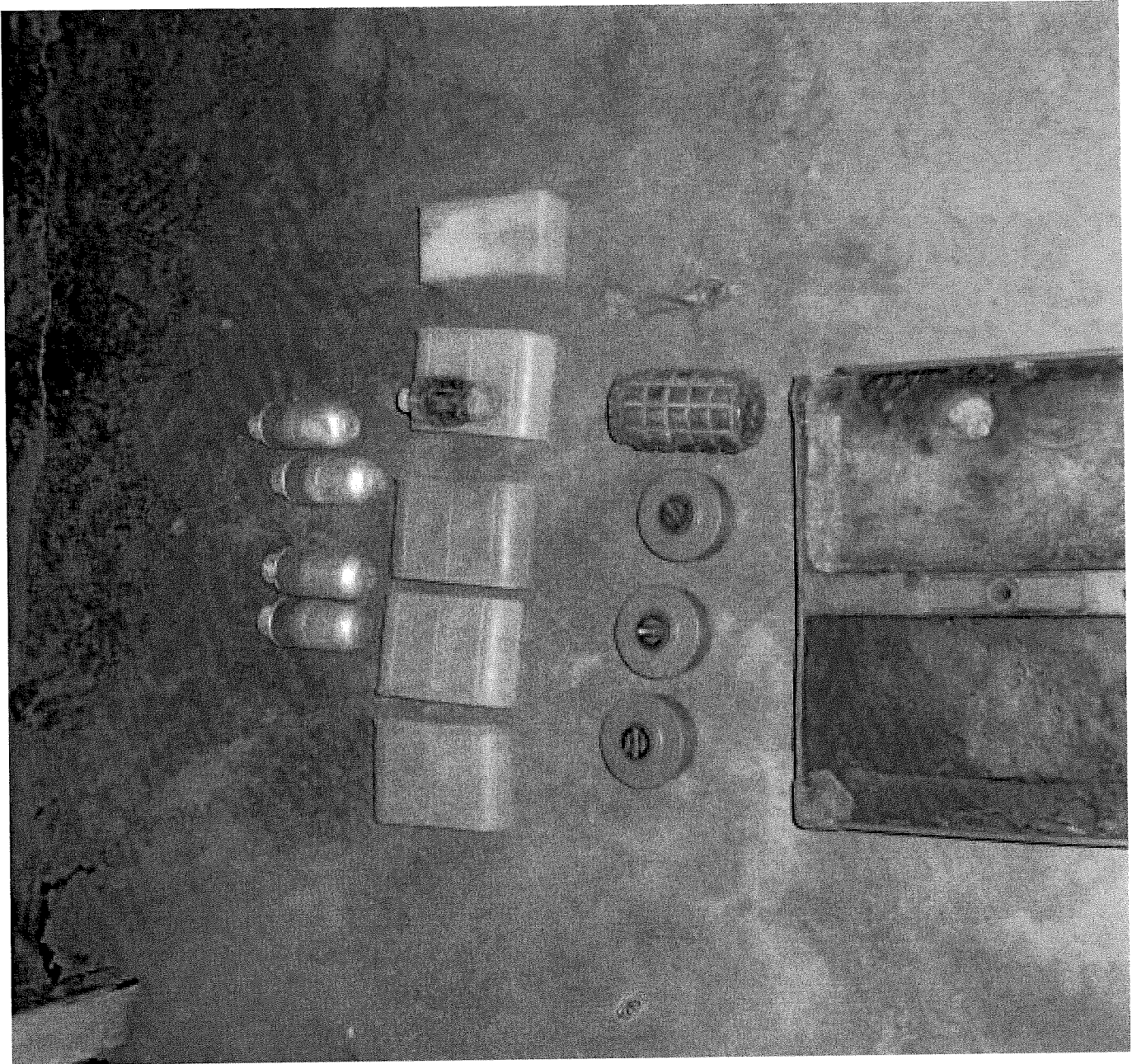
Situation avant le déminage



Mines collectées lors de la campagne de désarmement de la population civile.



Caches de mines AP découvertes en province du Nord Ouest



Mines saisies par la police lors des fouilles